

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRÉSENTS (61) : J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, F. BRAILLARD, E. AZIHARI, B. ROUSSENQUE, J.M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, D. BEAUDEUX, F. MERY, P. BARAUDON, J.M. TARDIF, A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, D. BOIREAU, J.C. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, B. MORIN, P. BIGOT, B. DE COURREGES, E. LASSALLE, H. COLIN, D. TREMBLAIS, J. SABOURIN (suppléant. de B. FONTAINE), P. VILLETTE, R. GRANDIN, A. GUIMARD, C. PIAULET, D. GAUTHIER, L. CLAVÉ, Y. BOINOT, F. REBY, G. WIBAUX, E. BAILLY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, C. PEPIN, D. CHAINE, JF. DABILLY, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, C. VANEROUX, J. NEUVY (suppléant de P. BERNARD), M. PONTIER.

POUVOIRS (11) :

L. RABUSSIER mandante a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
C. FARINEAU mandante a pour mandataire A.F. BOURAT
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire E. AZIHARI
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire JM. MEUNIER
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire P. BARAUDON
METAIS mandante a pour mandataire F. MERY
P. MOREAU mandante a pour mandataire G. PEROCHON
I. RABUSSIER mandante a pour mandataire H. COLIN
C. DAGUISÉ mandant a pour mandataire B. MORIN

EXCUSES (10) : G. MICHAUD, E. AUDEBERT, JM. MAZAUD, F. MERCHADOU, JL. POYANT, B. SULLI, ML. CHABOT, P. BARBOT, T. PRIEUR, JJ. BERTHELLEMY.

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Madame Isabelle BARREAU

OBJET : Rapport de l'administrateur de la société anonyme pour la gestion et l'animation du parc de loisirs de Saint-Cyr - Année 2016

La Société Anonyme pour la gestion et l'animation du parc de loisirs de Saint-Cyr (S.A.G.A.) a été créée le 23 septembre 1986. Cette société d'économie mixte locale (SEML) a pour objet social la gestion et l'exploitation du parc de loisirs de Saint-Cyr appartenant au syndicat mixte pour l'aménagement du Seuil du Poitou (SMASP), actionnaire de cette SEML à hauteur de 69,76 %.

La Communauté d'Agglomération possède 3,32% des parts de la société, dont le capital social s'élève à 38 112,25 €. Elle est représentée par un administrateur au conseil d'administration, qui en compte 17.

La S.A.G.A. est attributaire depuis le 1er janvier 2008 de l'exploitation et de la gestion du parc de Saint-Cyr, par voie de délégation de service public. Prenant fin le 31 décembre 2014, la négociation en vue du renouvellement de la D.S.P. a abouti de nouveau au choix de la SAGA. La convention de D.S.P., notifiée le 19 décembre 2014, couvre la période 2015 – 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L 1524.5 du code général des collectivités territoriales, l'administrateur présente le rapport d'activité en conseil communautaire.

Le site comprend :

→ La gestion et l'exploitation du parc de loisirs, autour du lac de 85 ha (aire de baignade, base nautique, bar-restaurant-épicerie). La fréquentation de 2016, avec 52 000 entrées payantes, a

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 25 septembre 2017

n°12

page 2/3

généralisé un chiffre d'affaires de 104 690 € HT, consolidé en intégrant les locations et animations à 184 875 H.T., soit 96% de l'objectif visé en prévisionnel (192 000 €). C'est nettement mieux qu'en 2015 (42 000 entrées payantes, CA consolidé à 168 355 €), où la barre avait été redressée après une mauvaise saison en 2014,

→ La gestion et l'exploitation d'un camping 4 étoiles, de 203 emplacements : 166 « nus », 7 bungalows et yourtes, et 34 mobil-homes. 38 300 nuitées ont été enregistrées en 2016, pour un C.A. de locations et d'emplacements s'élevant à 495 336 € (pour un prévisionnel fixé à 490 000 €), consolidé à 527 636 € en incluant les prestations et ventes annexes. La part des locations en «dur» (plus de 60% des recettes des séjours) ne cesse de croître (+ 8%), sur une période comprise d'Avril à Septembre,

→ La gestion et l'exploitation du golf du Haut-Poitou (27 trous, 2 parcours techniques) : 548 adhérents (contre 577 en 2015). L'activité du golf a été en légère hausse, à 567 692 €,

→ La gestion du restaurant « La table du golf », qui comporte une salle panoramique de 60 couverts, une terrasse avec vue sur le parcours, et 2 salles de séminaires : 16 065 couverts, soit un C.A. de 387 231 €, en baisse par rapport à l'année antérieure où 17 000 couverts avaient été servis. La fermeture de la terrasse en avril-mai pour cause de mauvaises conditions climatiques en est une raison. L'écart avec le prévisionnel (fixé à 463 000 €) est notable, à -16%. Il est observé que la fréquentation hors saison touristique reste modeste. La D.S.P. permet des plages d'ouverture accrues pour le restaurant, afin de résorber le déficit chronique de cette activité.

Les recettes d'exploitation se sont ainsi élevées en 2016 à 1 700 905 € H.T., au regard de 2 128 250 € de charges d'exploitation, soit un résultat réel d'exploitation négatif, proche de 427 300 €, mais inférieur au prévisionnel (526 000 €) du fait de la maîtrise des charges. Ce déficit s'atténue au fil du temps, car les recettes progressent, pour des charges qui refluent depuis les deux derniers exercices. En 2015, le résultat d'exploitation était de -513 224 €. Ainsi, les recettes couvrent désormais 80% des charges de fonctionnement,

En 2016, 994 200 € d'investissements ont été réalisés sur le site, dont 320 000 € dans le camping, 377 000 € au golf, et 293 000 € dans le parc de loisirs.

Du point de vue du compte de résultat, le chiffre d'affaires net H.T. de la société s'est élevé pour 2016 à 2 229 603 €, contre 2 226 195 € durant l'exercice antérieur. Le résultat s'établit à 47 864 €.

La participation du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou à l'équilibre et au financement des investissements du parc de loisirs s'est établie pour 2016 à 1 766 549 €, soit près de 200 000 € de moins que l'année antérieure.

Le coût pour la CAPC, via sa participation au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou, a de fait également baissé, s'élevant pour 2016 à 411 429 €, contre 458 910 € pour l'exercice antérieur.

VU l'article L 1524.5 du code général des collectivités territoriales relatif à la participation des collectivités locales et de leurs représentants aux instances des sociétés d'économie mixte,

CONSIDERANT les pièces relatives aux comptes de la société pour l'année 2016

Acquitté en PREFECTURE le 26/09/2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 25 septembre 2017

n°12

page 3/3

approuvés lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2017, ci-jointes,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le rapport d'activités de la société anonyme pour la gestion et l'animation du parc de loisirs de Saint-Cyr concernant le dernier exercice connu, au 31 décembre 2016.

POUR : 71
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (D. GAUTHIER)

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault, le

27 SEPT 2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

